

peine, à faire consentir la communauté de Laval à son départ. Mais l'évêque du Mans, à qui ils s'adressèrent ensuite pour obtenir son obédience, la leur refusa de la manière la plus formelle, protestant même qu'il ne consentirait jamais à laisser partir pour le Canada aucune religieuse de son diocèse, et qu'il fallait avoir perdu le bon sens pour lui faire une pareille proposition. Sans être rebutés par la sévérité de cette réponse, ils revinrent une multitude de fois à la charge, employant plusieurs personnes de considération pour adoucir l'esprit du prélat, et n'épargnant de leur côté ni les prières, ni les instances les plus pressantes : tout fut inutile. Comme ces négociations traînaient en longueur, et qu'il n'y avait pas d'apparence de gagner l'évêque du Mans par les moyens ordinaires, M. Macé en employa un d'une autre sorte, qui lui réussit : ce fut de faire intervenir l'autorité de la reine, Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV. Il obtint, par le moyen de M^{me} de Brissac, dont le mari était le premier secrétaire de cette princesse, une lettre de petit cachet qui enjoignit au prélat de donner à la sœur du Ronceray l'obédience demandée pour Villemarie. Cette lettre leva en effet tous les obstacles. L'évêque du Mans fit expédier sur-le-champ l'obédience ;